

**République Française – Département de Saône-et-Loire**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la commune de LAIZÉ**  
**Séance du 15 mai 2017**

**Le Conseil s'est tenu sous la présidence de Mme Hélène FRIAT, maire de Laizé**

**Étaient présents** : Mmes et MM Claude BOULAY, Daniel DELUME, Eveline DENEUCHE, Sébastien DESBOIS, Olivier DESROCHES, Véronique DUCLOUX, William GUILLET, Annabelle JOLY MASULLO, Sandrine LEGRAS, Sylvie LENOIR, Isabelle MARTINS, Christophe PEPIN, Annie VAYRON.

**Excusé** : M. Emilien GAUDET

**Absent(es)** : néant

**Secrétaire de séance** : M. Claude BOULAY

*Début de la séance : 20 heures 30- Fin de la séance : 24 heures 30*

M. Claude Boulay est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 10 avril 2017 est approuvé à l'unanimité

## **I- VIE COMMUNALE**

- **Révision du POS - secteurs protégés - Bâtiments remarquables** : M. Boulay fait le compte-rendu sur la rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France concernant le règlement et la liste des bâtiments remarquables de la commune qui est à compléter. La carte précisant les emplacements archéologiques a été transmise au cabinet. L'inspectrice des sites de la DREAL de Bourgogne/Franche-Comté qui s'est déplacée à Laizé le 24 avril suggère une étude concernant le site classé Eglise-Château (doyenné des Moines de Cluny) afin de construire un plan de gestion du site (entretien des arbres en particulier), Le coût de cette étude serait subventionné à 80%, le reste étant à la charge des propriétaires et de la commune.

- **Édification des clôtures – autorisation d'urbanisme (délibération 1)** *Le Maire rappelle aux conseillers que, jusqu'à la fin de la procédure de la révision du POS et depuis le 27 mars 2017, le POS est caduc et la commune est soumise au RNU (Règlement National d'Urbanisme). Suite à la caducité du POS, les édifications de clôtures ne seront plus soumises à déclaration préalable. Le décret n°2014-253 du 27 février 2014 définit de nouvelles règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme et laisse le champ libre aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme. L'article R 421-12 d) du code de l'urbanisme permet quant à lui de soumettre à la procédure de déclaration préalable (DP) l'installation de clôtures sur le territoire de la commune afin d'éviter la multiplication de projets non conformes (implantation, hauteur, matériaux, couleur...). Au vu de ces deux textes et suite à la proposition du maire, les conseillers décident à l'unanimité de soumettre l'édification des clôtures à une déclaration préalable.*

- **Élections législatives** : Elles auront lieu les dimanches 11 et 18 juin (en cas de 2<sup>ème</sup> tour). Le bureau de vote est constitué comme suit : Présidente, le Maire, Mme Hélène FRIAT – Suppléante, Mme Eveline DENEUCHE, adjointe. Assesseurs : Mme Annabelle JOLY MASULLO, conseillère – M. Daniel DELUME, adjoint – Mme Sandrine LEGRAS, conseillère – M. Sébastien DESBOIS, conseiller. Secrétaire : Mme Eveline DENEUCHE. La tenue du bureau de vote sera assurée par les conseillers et le bureau par tranche de 2h30, de 8h à 18 heures.

- Achats matériel technique : tondeuse, broyeur d'accotement et remorque sont commandés.

- Le SIVOM cantonniers a décidé de réaliser un schéma de désherbage préalable à toute demande de subvention à l'achat de matériel de substitution à l'utilisation des produits phytosanitaires. La démonstration d'un désherbeur thermique à eau chaude a été faite devant les élus et les employés, il appartient au Sivom de décider d'un éventuel achat.
- Maison Desroches : les responsables de l'OPAC sont venus en mairie le 5 mai pour discuter des solutions envisageables suite aux exigences architecturales de l'ABF rendant caduc le projet de démolition-reconstruction. Le coût des travaux nécessaires à la réhabilitation du bâtiment et à la création de logements locatifs pourrait être dissuasif malgré les subventions. En cas de solution pérenne, la mairie s'orientera vers un bail emphytéotique.
- Fin de l'épisode influenza (grippe) aviaire sur l'ensemble du territoire métropolitain. Les mesures de claustration des volailles d'élevage et des particuliers sont levées.
- Planning des TAP : présentation des activités du dernier trimestre proposées par le CLEM. Mme Eveline DENEUCHE, adjointe, précise que les TAP et le « rythme scolaire » seront reconduits à l'identique pour l'année scolaire 2017/2018.
- Enquête publique pour l'installation d'un entrepôt logistique sur le parc d'activités de Mâcon Nord – avis des conseillers: Le Maire informe les conseillers de la demande d'ARROW MACON LAND SNC (installation d'un entrepôt logistique sur le parc d'activités de Mâcon Nord) et rappelle que, conformément aux dispositions du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, les communes dont le territoire est situé dans un rayon de 2 km du lieu d'implantation doivent participer à une enquête publique. Leurs conseillers doivent également délibérer pour donner « leur avis » sur cette implantation. Les conseillers de Laizé rendront un avis (délibération) lors du prochain conseil après avoir consulté le dossier qui est conséquent.
- Visites des stations d'épuration par le Conseil Départemental : Fonctionnement épuratoire excellent pour les deux stations. Les chalets ont été repeints. Le site de Blany n'ayant pas de télésurveillance, il est important que le fermier vérifie régulièrement le bon fonctionnement.
- Bilan 2016 consommation électricité des bâtiments publics (données année civile) : la consommation tous sites confondus avait bien baissé en 2015 mais elle est revenue à son niveau 2014 en 2016 (soit une augmentation de plus de 3 500 KW. Cette augmentation provient essentiellement du site place du Carjeu mais, comme il n'y a qu'un seul compteur, rien n'indique quel est le local énergivore. Les conseillers suggèrent de modifier les sources de surconsommation (halogènes, radiateurs, congélateurs, mauvaise isolation ...). La pose de sous-compteurs est évoquée. Les présidents des associations utilisant ces locaux seront sensibilisés à ce sujet.

## II-TRAVAUX

Rue de la Bouquine : un propriétaire envisage des travaux extérieurs qui empièteraient de quelques mètres carrés sur un terrain communal inutilisé. La commission d'urbanisme se rendra sur place pour étudier concrètement la faisabilité du projet et son impact sur l'environnement (visibilité). Elle donnera aux autres conseillers son avis sur une cession éventuelle de ce délaissé de voirie.

Assainissement collectif : les travaux RD82 à Blany (vers la propriété Lauprêtre) commenceront le 22 mai.

Eaux pluviales : décision de pose de caniveaux à grille raccordés au réseau d'évacuation des eaux pluviales devant les seuils de deux propriétés (M. CORNU-LACHAMP et Mme GIEN).

Écoulement des eaux pluviales route de Satonnay en limite de la commune : après visite sur place et débat, il est décidé que suite à la demande de comblement du fossé traversant la propriété Béranger en limite de Satonnay, celui-ci sera comblé à condition qu'un fossé identique soit créé dans un pré du même propriétaire quelques centaines de mètres plus à l'est. La terre issue de ce nouveau fossé servirait à combler l'ancien ; M. Béranger sera à nouveau rencontré à ce sujet.

Canalisations d'eau potable : des travaux sont en cours au Moulin-Rouge (dévoisement de réseau) et rue de Batzendorf pour renouvellement de canalisation.

Planning des cantonniers du SIVOM : ils interviendront sur Laizé du 22 mai au 4 juin. Le remplacement de M. Doury (retraite) est en cours.

Divers travaux et achats : renouvellement des téléphones à la mairie, à l'école et au restaurant scolaire, pose d'une sonnette à la garderie.

### **III- FINANCES**

MBA – Fonds de concours 2017/2019: une enveloppe d'un montant de 43 520 € est allouée à Laizé pour ses projets d'investissement. Rappel : l'apport de la commune doit être au moins égal à la subvention demandée. Le montant de travaux subventionnables durant ces 3 ans est donc de 87 040€ HT

Etude impôts / dotations sur la période 2011/2017 : Impôts : l'Etat augmente les bases d'1% environ chaque année, la population a augmenté de 71 unités et le nombre de logements de 10 unités durant cette période, le conseil municipal a augmenté les taux de 2,5% en 2015. Ces trois items conjugués ont permis un apport supplémentaire de 62 869 € aux finances communales (soit + 17,57%). Dotations (DGF et autres) : au cours de cette même période, elles ont diminué -54 815 € pour les finances communales.

### **IV- INTERCOMMUNALITÉ**

MBA Conseil communautaire du 27/4 : parmi les points traités : la ZAC Europarc Sud Bourgogne - les transports urbains (la délégation de service public du réseau TREMA est attribuée pour 7 ans à TRANSDEV qui succède ainsi à CAR POSTAL) - l'harmonisation des conditions d'accès au transport scolaire et de son financement (les collégiens et les lycéens n'auront pas à s'acquitter d'un titre de transport dès septembre 2017) - la subvention exceptionnelle accordée à St-Amour Bellevue (tourisme) - la politique de la ville 2015/2020 et ses subventions 2017, programmation des logements sociaux (4 logements centre Bourg Laizé pour l'OPAC) - Commission Intercommunale des Impôts Directs (M. Claude Boulay, 1<sup>er</sup> adjoint, est commissaire suppléant)- Aire d'accueil des gens du voyage (aire semi-sédentaire « des Belouses » et aire de grand passage à Sennecé-lès-Mâcon) .

### **V- COMPTE RENDU DE REUNIONS**

12/4 Réunion Commission cantonale pour les aides à l'investissement du Département, complétées par les aides que peuvent accorder la Région, l'Etat (Député ou Sénateur), le FDAVAL.  
13/4 Présentation des résultats de l'étude du peuplement piscicole du Talenchant, financée à 50% par l'Agence de l'eau. Des problèmes liés aux riverains sont soulevés (création de bassin d'agrément, alimentation de plan d'eau, pose de poteaux sur berge, déversement de pierres et terre dans les cours d'eau, pollution diverses. Un essai de réintroduction de truites Fario, totalement absentes dans le Talenchant, pourrait être tenté, avec en parallèle une mise en réserve de pêche des secteurs d'insertion. Des travaux seront réalisés courant 2017 pour régler les points infranchissables

pour les poissons (traversée de Verzé et problème de son moulin – bassin d'orage de Laizé – lavoirs de Laizé).

12/4 Conseil des maires de la MBA

14/4 réunion à Charnay pour les TAP et les enfants handicapés

21/4 réunion en mairie avec le responsable du Centre International d'Études des Patrimoines Culturels Charolais-Brionnais dont les architectes étudiants étrangers réaliseront les relevés architecturaux de l'église (du mardi 8 au samedi 12 août 2017). 28<sup>ème</sup> campagne internationale de relevés architecturaux des églises et chapelles romanes en Bourgogne du Sud.

23/4 1<sup>er</sup> tour des présidentielles

30/4 et 1<sup>er</sup> mai : ball-trap des chasseurs et vente de gaufres des pompiers

7/5 2<sup>ème</sup> tour des présidentielles

8/5 Cérémonie de commémoration au monument aux morts avec remise de médailles aux pompiers et avancement de grades

9/5 Comité de pilotage des TAP. Les parents sont globalement très satisfaits.

10/5 Réunion chez les gendarmes – Experts pour dégâts des eaux pluviales – SIVOM Senozan

12/5 DDEN à l'école : très bonnes appréciations.

## VI- PROCHAINES RÉUNIONS

13 et 14 mai Jumelage, voyage chez nos amis de Batzendorf.

16/5 M. Da Silva, du contrat de rivières du Mâconnais, pour divers points concernant les ruisseaux de la commune.

16/5 AG pays Sud Bourgogne

17/5 Remise des permis piétons à l'école avec les gendarmes (11 h)

Vente de fleurs ADMR

18/5 ATD pour le local technique (9 h)

19/5 AG Viré Clessé (Viré, 17h)

20/5 Invitation du Club du Soleil

21/5 Vente de pizzas au stade (ASL foot)

23/5 AG office du tourisme à Touroparc, 16h30

24/5 Commission de la MBA

25/5 Brocante vide-grenier au stade

27/5 Challenge Robin au stade (foot)

28/5 Festi Eric (foot)

31/5 Visite de Louhans avec le CAUE

6/6 Vérification des extincteurs des bâtiments communaux

7/6 Présentation de la saison théâtrale « Théâtre Scène Nationale Mâcon »

8/6 Course cycliste (Critérium du Dauphiné)

9/6 AG de l'association de protection du Val Lamartinien et clunisien

9/6 Fête de l'école

11/6 1<sup>er</sup> tour des législatives

13/6 Conseil d'école

15/6 Clect MBA

16/6 Revothèque (Foyer rural)

18/6 2<sup>ème</sup> tour Législatives

## VII- INFORMATIONS

- **Critérium du Dauphiné, 5<sup>e</sup> étape La Tour-de-Salvigny/Mâcon :** La course cycliste empruntera la RD82 (entre Hurigny et Blany) et la route de Moranchin le **jeudi 8 juin** entre 15h40 à 16h30. Le stationnement sera interdit sur toute les abords de la route pendant toute la journée du 8 juin jusqu'à 18h00.

- **Compteur de gaz Gaspard** : lettre du projet compteurs communicants gaz d'information disponible en mairie.
- Lecture d'une lettre du président du Conseil départemental concernant la remise en cause de la **gratuité des transports scolaires** par la région.
- 4ème **opération seconde vie de nos déchets**, MBA/Pôle Environnement, du 30 mai au 3 juin. « Magasin Ephémère » place Carnot à Mâcon.

#### **VIII- TOUR DE TABLE :**

Sébastien Desbois signale un feu sauvage chemin des Grandes Vignes où divers déchets ont été brûlés ; l'auteur sera averti par courrier.

Isabelle Martins souhaite que l'on règle le problème des rats dans les bacs poubelles place de la Fontaine : du dératissant va être mis en place et une réflexion menée sur ces poubelles (suppression, fermeture...).

Annie Vayron : chenilles processionnaires : pourquoi ne pas poser des nichoirs à mésanges, Souris à traiter dans le local de l'Amicale Laïque.

Claude Boulay intervient au sujet de la taille des haies qui dépassent sur la voie publique : des courriers seront envoyés aux personnes concernées.

Il présente deux dossiers d'urbanisme qui sont examinés en fin de séance : construction d'un garage rue de Beaudemon et d'une maison rue de Blany.

**PROCHAIN CONSEIL : lundi 19 juin 2017, 20 h30.**

**Site internet de la commune de Laizé : [www.laize.fr](http://www.laize.fr)**

*Mention de Publication : L'ensemble des délibérations prises par le Conseil Municipal lors de cette séance est consultable à la mairie.*